

Vanosc

Tél : 04 75 34 62 93

Courriel : contact@vanosc.fr

ARRÊTÉ N°2026-24

Tranchées et pose de borne - LAPIZE DE SALLEE - Rue du Coiffeur

Copie communicable : les mentions couvrant la vie privée ont été occultées (code des relations entre le public et l'administration, art. L311-6). L'acte signé est consultable en mairie par les personnes concernées.

Le Maire de la Commune de VANOSC

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R. 10, R 44 et R 225 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;

Vu la demande de l'Entreprise LAPIZE DE SALLE de DAZIEUX (07) en date du 19 août 2026 ;

Considérant qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire « Rue du Coiffeur ».

ARRÊTE

Article 1er :

Compte tenu des travaux de tranchées en bordure de chaussée et pose de borne en limite de propriété effectués par l'Entreprise LAPIZE DE SALLEE de DAVEZIEUX (07) chez M. et Mme [nom occulté], Rue du Coiffeur, la circulation sera réglementée en fonction des travaux à partir de lundi 31 août 2026 de 8 h 00 à 18 h 00, et ce jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'Entreprise LAPIZE DE SALLEE de DAVEZIEUX (07).

Article 3 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie d'ANNONAY (07) ;
- Lieutenant Jean-Régis BORNE, Chef de Centre de Secours de Val de Cance;
- Entreprise LAPIZE DE SALLE de DAVEZIEUX (07).

Fait à Vanosc, le 21 août 2026

Bruno FANGET

Maire